



Mairie de Valence-en-Brie

ARRETE DU MAIRE N°37/2014

Le Maire de la Commune de Valence-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection de Monsieur Bastoi AMANI, deuxième adjoint,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service scolaire, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Bastoi AMANI, deuxième adjoint **à compter du 15 avril 2014.**

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Bastoi AMANI, 2ème adjoint, délégué au service scolaire, au RPI, fêtes et cérémonies, Culture et Associations, assurera en mes lieux et place les fonctions et missions relatives à ses attributions.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Monsieur Bastoi AMANI, 2ème adjoint, à l'effet de signer tous les documents relatifs à ses attributions en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Article 3 : Ampliation adressée au :

- A Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Au Comptable de la Collectivité,
- A l'intéressé.

Fait à Valence-en-Brie, le 15 avril 2014

Le Maire,



Serge VAUCOULEUR
Serge VAUCOULEUR.